

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC**

Procès-verbal de la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac, siège en séance ordinaire ce 4^e jour de novembre 2020 à 14 heures 10 à huis clos et à laquelle sont présents les membres suivants.

Lucie Geoffrion Micheline Demers Gaétan Beauchesne

Absents :

Marlène Doucet Robert Tessier Serge Trudel

Tous formants quorum sous la présidence de Guy Dessureault, maire, Sylvie Genois, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Résolution 2020-11-155 Séance du conseil en temps du Covid-19

ATTENDU l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre par délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

ATTENDU qu'il est de l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos à 14 heures 10, ainsi que toute séance à venir et ce jusqu'à la fin de l'arrêté 2020-004, et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Micheline Demers, appuyé par Lucie Geoffrion et résolu unanimement :

« Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos »

-Adoptée-

Résolution 2020-11-156 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Gaétan Beauchesne
appuyé par Lucie Geoffrion
et résolu d'adopter l'ordre du jour ci-dessous présenté.

1. Ouverture.
2. Séance du conseil en temps du Covid-19.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 07 octobre 2020.
5. Présentation des comptes.
6. Liste des personnes endettées pour taxes.
7. Programme d'aide à la voirie – Amélioration routière.
8. Renouvellement adhésion – Bassin Versant Saint-Maurice.
9. UMQ – Appel d'offres assurance protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires.
10. Demande dédommagement arbres pour le 1525, Chemin du Val Mékinac.
11. Vente du terrain situé au 1465, chemin du Val Mékinac.
12. Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment – Permis.
13. Demande de dérogation mineure.
14. Demande de Gilles Lafontaine concernant le règlement sur les animaux.
15. Demande d'appui du Groupe Rémabec concernant l'industrie forestière au Québec.
16. Réseau Biblio - Nomination représentants officiels 2020-2021.
17. Varia
 - a. Dépôts des déclarations des intérêts pécuniers.
18. Période de questions.
19. Levée de l'assemblée.

-Adoptée-

Résolution 2020-11-157 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 07 octobre 2020

Il est proposé par Micheline Demers
appuyé par Gaétan Beauchesne
et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 07 octobre 2020 tel que rédigé.

-Adoptée-

Résolution 2020-11-158 Présentations des comptes

ATTENDU que pour l'approbation des comptes à payer du mois d'octobre 2020 chacun des membres du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période.

Il est proposé par Lucie Geoffrion
appuyé par Gaétan Beauchesne
et résolu que des comptes au montant 78 991.91 \$ soient acceptés et payés.

-Adoptée-

Je soussignée, Sylvie Genois, secrétaire-trésorière de la Municipalité de St-Roch-de-Mékinac, certifie que la Municipalité possède les fonds ou crédits nécessaires de l'ordre de 78 991.91 \$ sont disponible en date du 04 novembre 2020.

Sylvie Genois
Secrétaire-trésorière

Résolution 2020-11-159 Liste des personnes endettées pour taxes

ATTENDU qu'en vertu de l'article 1022 du Code municipal, la secrétaire-trésorière soumet au conseil municipal la liste des personnes endettées pour taxes au 31 octobre 2020.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne
appuyé par Micheline Demers
et résolu que le conseil municipal de Saint-Roch-de-Mékinac approuve cette liste.

-Adoptée-

Résolution 2020-11-160 Programme d'aide à la voirie – Amélioration routière

ATTENDU que la municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) Enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux;

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV.

POUR CES MOTIFS, sur la proposition Gaétan Beauchesne, appuyée par Lucie Geoffrion, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac approuve les dépenses de 20 252 \$ relatives au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

-Adoptée-

Résolution 2020-11-161 Renouvellement adhésion – Bassin Versant Saint-Maurice

Il est proposé par Micheline Demers
appuyé par Gaétan Beauchesne
et résolu d'autoriser le renouvellement de l'adhésion au coût de 100 \$ à Bassin Versant Saint-Maurice.

-Adoptée-

Résolution 2020-11-162 UMQ – Appel d’offres assurance protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires

ATTENDU la campagne d’adhésion de l’UMQ concernant une assurance responsabilité pour la protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires;

ATTENDU que cette assurance est une protection qui permet à l’ élu et au haut fonctionnaire de faire entamer des procédures judiciaires ou autres, contre celui qui s’en prend illégalement à sa réputation ou à sa vie privée, que l’ élu ou le haut fonctionnaire soit ou non dans l’exercice de ses fonctions;

ATTENDU les conditions d’admissibilité à la couverture qui ne sont pas avantageuses pour notre municipalité.

Il est proposé par Lucie Geoffrion

appuyé par Gaétan Beauchesne

et résolu de refuser d’adhérer à cette assurance.

-Adoptée-

Résolution 2020-11-163 Demande dédommagement arbres pour le 1525, chemin Val-Mékinac

ATTENDU la demande de Hélène Bonneau et Denis Chevalier concernant des arbres endommagés par la municipalité;

ATTENDU que Hélène Bonneau et Denis Chevalier réclame 3 400 \$ à la municipalité pour des dommages-intérêts punitifs pour 17 arbres endommagés;

ATTENDU que pour la sécurité du chemin Val-Mékinac la municipalité se devait de couper des branches pour la visibilité;

ATTENDU que la municipalité a coupé des branches sans aviser Hélène Bonneau et Denis Chevalier et s’en excuse.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne

appuyé par Lucie Geoffrion

et résolu que cette demande est non recevable.

-Adoptée-

Résolution 2020-11-164 Vente du terrain situé au 1465, chemin du Val-Mélina

ATTENDU que la municipalité a l’intention de vendre ce terrain;

ATTENDU que ce terrain est situé au 1465, chemin du Val-Mélina;

ATTENDU que le prix demandé sera de 10 000\$.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne

appuyé par Micheline Demers

et résolu qu’il y aura affichage public pour la vente de ce terrain.

-Adoptée-

Résolution 2020-11-165 Rapport de l’inspecteur en environnement et bâtiment – Inspecteur

Il est proposé par Lucie Geoffrion

appuyé par Gaétan Beauchesne

et résolu d’accepter le dépôt du rapport de l’inspecteur en environnement et bâtiment pour le mois d’octobre 2020.

-Adoptée-

Résolution 2020-11-166 Demande de dérogation mineure

ATTENDU QUE la demande est une demande visant à autoriser une construction d’un garage au 1515, chemin du Val-Mékinac, dont son implantation empiète de 5.4 mètres dans la marge de recul avant de 7.6 mètres, ce qui n’est pas conforme à l’article 7.4 du règlement de zonage en vigueur 2015-07-003;

ATTENDU QUE l’endroit où l’implantation de la construction du garage serait construite, a un sol droit et stable, considéré comme un stationnement, mais situé dans la marge de recul avant;

ATTENDU QU’ il y a un dénivellement prononcé du terrain derrière ce stationnement;

ATTENDU QUE la rue est étroite;

ATTENDU QUE qu'il y a une haie de cèdre qui longe le chemin Val-Mékinac avant d'arriver à l'endroit où l'implantation du garage en marge avant est proposé par le demandeur;

ATTENDU QUE lors du déneigement du chemin Val-Mékinac, vu la haie de cèdres, la neige va se ramasser devant son garage.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne
appuyé par Lucie Geoffrion
et résolu ce qui suit :

- de recommander au conseil municipal d'accepter la dérogation du projet de construction d'un garage en marge de recul avant à la condition que le demandeur s'engage à ne pas mettre la municipalité de St-Roch-de-Mékinac et les contractants de cette municipalité en cause pour des bris et/ou des dommages à sa construction de garage qui empiètera de 5.4m dans la marge de recul avant, dont le règlement de zonage exige à l'extérieur de la marge de recul avant de 7.6m. De plus, le demandeur devra signer une entente écrite, avec la municipalité avec deux (2) témoins.

-Adoptée-

Résolution 2020-11-167 Demande de Gilles Lafontaine concernant le règlement sur les animaux

ATTENDU la demande de Gilles Lafontaine concernant ses 4 chiens qu'il veut garder non opérés;

ATTENDU qu'il est question de 3 femelles et 1 mâle servant à un élevage maison;

ATTENDU que l'élevage n'est pas permis dans le centre urbain.

Il est proposé par Micheline Demers
appuyé par Gaétan Beauchesne
et résolu ce qui suit :

- cette demande déroge de l'article 9 du règlement # 016-2020, règlement uniformisé de la SPA Mauricie et du règlement #015-2020 règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés, annexe C;
- la municipalité refuse la demande de Gilles Lafontaine.

-Adoptée-

Résolution 2020-11-168 Demande d'appui du Groupe Rémabec concernant l'industrie forestière au Québec.

ATTENDU la demande de Groupe Rémabec d'appuyer leur démarche qui vise à démontrer l'importance de l'industrie forestière au Québec;

ATTENDU qu'il est nécessaire de saisir l'opportunité lancée par le premier ministre du Québec de procéder à la modernisation du régime forestier.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne
appuyé par Lucie Geoffrion
et résolu ce qui suit :

- d'appuyer le Groupe Rémabec dans leur démarche;
- de faire parvenir notre appui aux élus provinciaux.

-Adoptée-

Résolution 2020-11-169 Réseau Biblio – Nomination représentants officiels 2020-2021

Il est proposé par Micheline Demers
appuyé par Lucie Geoffrion
et résolu ce qui suit :

- de nommer Mme Lise Bérubé comme coordonnatrice de la bibliothèque au sein du réseau Biblio du Centre du Québec, de Lanaudière et de la Mauricie Inc.;

- de nommer Guy Dessureault, répondant du conseil au sein du réseau Biblio du Centre du Québec, de Lanaudière et de la Mauricie Inc.
-Adoptée-

Dépôts des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

Guy Dessureault, Micheline Demers et Gaétan Beauchesne

La levée de l'assemblée est proposée par Micheline Demers, appuyé par Lucie Geoffrion. Il est 14 heures 18.

Guy Dessureault, maire

Sylvie Genois, secrétaire-trésorière

« Je, Guy Dessureault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».